

**Administration communale
UCCLE
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Jean Vander Elst, 29**

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/ns – U82F°319
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.248/s.434
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue des Pêcheurs, 34 – Extension d’une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 18 avril 2008, en référence, reçue le 24 avril, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 mai 2008, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Le projet vise la transformation et l’extension d’une maison unifamiliale qui se situe dans la zone de protection du site classé du cimetière du Dieweg.

Remarque préliminaire

La CRMS signale certaines contradictions entre l’élévation et la coupe (intervention au bas de la porte d’entrée ?, création d’un velux supplémentaire dans le versant arrière ?, etc…) et demande à l’auteur de projet d’y remédier.

Projet

La principale intervention consiste à démolir les annexes existantes et à augmenter le volume de la cuisine en façade arrière. Ce volume agrandi serait couvert par un versant incliné, percé de deux velux, construit dans la prolongation de la toiture actuelle.

A l’intérieur, le projet prévoit la démolition partielle de certains murs ainsi que des cheminées.

La CRMS n’émet aucune objection concernant l’augmentation du gabarit de la cuisine car elle n’aura pas d’impact visuel négatif depuis le site classé du Dieweg. Elle s’interroge toutefois sur les problèmes d’entretien que risquent de poser les deux velux prévus dans le nouveau versant de la cuisine et propose de réduire ce dispositif à un seul velux.

Enfin, de manière générale, la CRMS préconise la conservation des cheminées car elles participent au système de ventilation de l’immeuble.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président